



ASSOCIATION SPORTIVE



L'AS du collège, animée par les enseignants d'EPS, est une association omnisports (loi 1901) affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) ; tous les élèves du collège peuvent y participer. Elle fonctionne le mercredi après-midi, de 13h à 15h30 pour les entraînements à Garlin

- De 13h00 à 17h00 lors des déplacements.
- Les informations sur les horaires, les activités et les lieux sont précisées chaque fin de semaine pour le mercredi suivant via l'affichage sur le tableau de l'AS et sur le site internet du collège.

Les activités proposées aux élèves du collège sont fonction du projet de district de Pau/Nay auquel nous appartenons. Elles permettent à l'élève de se former à différents rôles (organisateur - arbitre - reporter...), d'obtenir des certifications et de s'opposer lors de rencontres sportives à des élèves des collèges environnants.

Suivant les résultats obtenus, la compétition se poursuit au niveau départemental, académique ou national.

Les activités proposées sous forme d'entraînement et/ou de compétition sont

- Sports collectifs (Rugby, Handball)
- Sports de raquette (Bad, Pala, Tennis de table, Squash)
- Cross-country et athlétisme

...mais à celles-ci peuvent s'ajouter d'autres pratiques à la demande d'un groupe d'élèves (course d'orientation, escalade, vtt)

Adhésion :

Le montant de la licence (fixé à 15 euros l'année scolaire précédente) permet de participer à une ou toutes les activités programmées au calendrier. Une assurance collective est souscrite auprès de la MAIF par l'A.S pour tous les membres de l'association.

L'adhésion est possible en complétant le dossier ci-après (p.3-4) :

- Au moment de l'inscription de votre enfant au collège,
- En début d'année
- Tout au long de l'année

Il comprend :

- L'autorisation parentale
- L'autorisation de sortie
- La cotisation de 15€



Pour les indécis, une journée « portes ouvertes » est organisée au mois de septembre.

NHÉSITÉZ PAS À VENIR NOUS REJOINDRE

Les professeurs EPS, M. FUMAT et M. PUYO



Collège Joseph Peyre

DOSSIER D'ADHÉSION

ASSOCIATION SPORTIVE
« LOUIS ESBERITS »



AUTORISATION PARENTALE

1. AUTORISATION DE SORTIE DU COLLEGE LE MERCREDI ENTRE 12h15 ET 13h00.

Certains élèves ont l'habitude de sortir du collège avant les cours de l'association sportive pour acheter leur repas à Garlin.

Les professeurs déjeunant sur place, au self ou en salle des professeurs, prennent en charge les élèves qui se trouvent dans le collège. **Si vous prenez la responsabilité de laisser sortir** du collège votre enfant sur ce créneau horaire, merci de nous le signaler ici et de signer en dessous.

2. AUTORISATION A PARTIR OU À RESTER SEUL APRÈS LES COURS DE L'AS

Tous les entraînements se déroulent le mercredi de 13h00 à 15h30, au stade ou dans la salle polyvalente. Le rendez-vous est fixé à 13h00 devant à l'entrée du collège.

Les mercredis durant lesquels sont organisées des rencontres ou des compétitions, les horaires diffèrent selon les lieux et nous en informons les élèves afin qu'ils s'organisent pour le retour chez eux. Les téléphones portables sont exceptionnellement autorisés afin de pouvoir informer d'éventuels retards.

Nous tenons à jour une liste de présence chaque mercredi. Le secrétariat est informé des horaires de l'association sportive. Grâce à tous ces moyens de communication, nous souhaitons que les élèves soient récupérés à l'heure après les activités car se pose un problème de sécurité et de responsabilité.

Les élèves peuvent aussi être autorisés à rentrer seul ou à vous attendre seul si vous le signalez ci-dessous avec votre signature.

INSCRIPTION À L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE J. PEYRE - GARLIN
« LOUIS ESBERITS »

Documents à fournir pour chaque élève voulant s'inscrire pour cette année et pour pouvoir débiter les activités:

1. Dossier d'inscription entièrement complété :

- Autorisation de sortie
- Autorisation parentale

2. Un chèque de 15€ pour l'année, à l'ordre de l'Association Sportive du Collège de Garlin.

Une seule inscription est nécessaire pour toute l'année, et offre l'accès à toutes les activités proposées durant l'année dans le cadre de l'association.

REPAS DU MERCREDI MIDI

Les élèves de l'association sportive ont la possibilité de manger au self, **à condition d'avoir acheté leur ticket le lundi ou mardi matin auprès du gestionnaire M. Dumonteil et l'avoir déposé au passage au self le mardi midi. Le montant du repas est de 3€70, il est possible d'acheter un carnet de 10 tickets.**

Toutes les informations nécessaires, les activités proposées et diverses informations sont disponibles sur internet à l'adresse

www.unss.college-garlin.fr

Et sur le panneau d'affichage prévu à cet effet sur le mur de la salle des professeurs.

Je soussigné (e) père, mère, tuteur, représentant légal (1)

➤ autorise (2).....
à participer aux activités de l'Association Sportive (3)

➤ autorise le Professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité (4).

Fait àle

Signature :

- (1) - Rayer la mention inutile.
- (2) - Indiquer nom-prénom du licencié.
- (3) - Indiquer nom de l'établissement.
- (4) - Rayer en cas de refus d'autorisation.

AUTORISATION DE SORTIE

NOM Prénom classe de l'élève :

NOM Prénom du responsable :

Autorisation « avant »

- Autorise mon enfant à sortir du collège entre 12h30 et 13h00 en dégageant de toutes responsabilités les professeurs et le collège.
- N'autorise pas mon enfant à sortir entre 12h30 et 13h00.

Autorisation « après »

- Autorise mon enfant à rester seul ou partir seul après les heures de pratique de l'AS.
- N'autorise pas mon enfant à rester seul ou partir seul après les heures de pratique de l'AS.

Fait àle..... SIGNATURE